



25^{ème} Congrès du SNUI à Saint Jean de Monts 14, 15 et 16 juin 2005

MOTION DU 25^{ème} CONGRÈS

Après le vote du 29 mai, la question européenne s'est immédiatement trouvée reléguée dans l'arrière-cour du débat politique français. Pour peu homogène qu'il ait été, le vote NON a été bafoué et le président de la République n'a eu qu'une préoccupation : assurer la pérennité de ses orientations politiques libérales.

Dans ce contexte, le 25^{ème} Congrès du SNUI réaffirme d'abord qu'il continuera d'agir pour la construction d'une Europe démocratique, d'une Europe des solidarités, d'une Europe dans laquelle la préoccupation sociale n'est plus subsidiaire à la compétition économique.

Le syndicat, à partir de ses thèses sur le serpent fiscal européen, doit combattre les politiques de moins-disant et de concurrence développées par les Etats.

Il doit aussi promouvoir l'idée d'un budget européen, élément essentiel pour construire une Europe sociale.

S'agissant du cadre politique national et de l'escamotage éhonté des préoccupations sociales après le 29 mai, le SNUI appelle l'ensemble du mouvement syndical français à mobiliser sans délai sur trois grands axes revendicatifs :

- la « marchandisation » de toutes les activités humaines doit cesser ;
- la redistribution de la richesse nationale doit s'attacher en priorité à lutter contre les exclusions, à payer les efforts des salariés ;
- les dispositifs de protection sociale et de retraite doivent être refondés sur leurs valeurs originelles.

Le prétendu plan pour l'emploi du nouveau gouvernement doit être dénoncé comme illusoire et attentatoire aux droits sociaux fondamentaux.

Pour redonner de l'espoir et des perspectives, le mouvement syndical se doit, en tout premier lieu, de construire un rapport de forces qui soit favorable aux revendications des salariés, des précaires et des chômeurs. Cela passe par la constitution de fronts unitaires anti-libéraux dans tous les pays de l'Union Européenne.

Le SNUI s'inscrira sans réserve dans ces mouvements.

Tout en sauvegardant son indépendance, le mouvement syndical se doit aussi de contribuer, avec les forces sociales et politiques qui partagent ces objectifs, à l'élaboration de programmes alternatifs rassembleurs.

Adoptée à l'unanimité